

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CIAS
DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES VALLÉES DU HAUT-ANJOU
N° 2024_01_18_04**

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-huit janvier, à dix-huit heures, le Conseil d'Administration du CIAS, dûment convoqué, s'est réuni, en lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence d'Etienne Glémot, Président du Centre Intercommunal d'Action Sociale de la Communauté de communes des Vallées du Haut-Anjou

Date de la convocation : 12 janvier 2024

Nombre de membres

En exercice : 17

Présents : 9

Votants : 13

Présents : Étienne GLÉMOT, Marie-Claude HAMARD, Florence MARTIN, Liliane LANDEAU, Juanita FOUCHER, Charles PARNET, Thérèse BAZOT, Brigitte CERINI et Chantal MAHOT.

Excusés : Marie-Ange FOUCHEREAU, Estelle BASTARD, Mireille POILANE, Yamina RIOU, Louis BOUTIN, Jean-Claude LECUIT, Patricia MICHEL et Serge FRETAULT.

Pouvoirs : Marie-Ange FOUCHEREAU à Etienne GLEMOT, Estelle BASTARD à Marie-Claude HAMARD, Mireille POILANE à Brigitte CERINI et Yamina RIOU à Chantal MAHOT.

Secrétaire de séance : Stéphane JEANNETEAU

Objet : Transport solidaire : modification du règlement

SUR proposition du Président ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le Code de l'Action Sociale et des Familles ;

CONSIDÉRANT la dernière version du règlement intérieur du service de transport solidaire approuvé en conseil d'administration le 30 juin 2022 ;

CONSIDÉRANT la nécessité d'accompagner la pratique bénévole et de garantir l'intégrité des conducteurs bénévoles dans leur engagement ;

CONSIDÉRANT la proposition des membres du groupe de travail de modifier l'article 7 « Sécurité » du règlement intérieur ;

ENTENDU l'exposé du Président, rapporteur ;

Le Conseil d'Administration, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

- d'approuver la modification de l'article 7 du règlement intérieur tel que joint en annexe;
- d'autoriser le Président du CIAS ou son représentant à prendre toute disposition visant à rendre effective la présente délibération.

Acte rendu exécutoire
Après envoi en Préfecture
Le : 25/01/2024
Et publication ou notification
du : 25/01/2024

Pour extrait conforme au registre,
Fait et délibéré en séance le 18 janvier 2024,
au Lion d'Angers,
Etienne Glémot
Président

Accusé de réception en préfecture : 049-200078533-20240118-2024_01_18_04-DE
Date de réception préfecture : 25/01/2024